



REGLEMENT TYPE "RALLYES"
("B" et "B-Short")

SAUTIN



29, 30 et 31 juillet 2022
Les Boucles Chevrotines

Comptant pour les Championnats de Hainaut, de Brabant Francophone,
de Luxembourg, de la Fédération Wallonie-Bruxelles.,
Epreuve OPEN (participation étrangère autorisée)

Organisation de l'Ecurie Automobile Rancoise



EPRUVE : BOUCLES CHEVROTINES**VISA ASAFA N° : 001****DATE : 29 (Shake down facultatif), 30 et 31 juillet 2022****ORGANISATEUR : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE****N° D'ENTREPRISE : 433.743.319****ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :**

Salle communale, rue de la Station à 6470 SAUTIN N 50.164177, E 4.226384

ADRESSE SECRETARIAT pour le Shake Down :

Salle communale, rue de la Station à 6470 SAUTIN, le 29/07/21 jusque 12h - N 50.164177, E 4.226384

Rue du Gard à 6470 SIVRY, le 29/07/21 à partir 13h30 – N 50.169702, E 4.184477

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER**AVERTISSEMENT !!!**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETRÉES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAFA News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

IMPORTANT : A partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS.

Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAFA ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAFA ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

I TIMING

29/06/2022		Parution du Règlement Particulier
30/06/2022		Date de début des engagements
23/07/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
26/07/2022	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
26/07/2022	20h00	Attribution des numéros
	20h30	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)

TIMING DU 29/07 POUR LES PARTICIPANTS AU SHAKE DOWN (FACULTATIF)		
29/07/2022	09h00	Ouverture du secrétariat Shake Down Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage. RPR2.1.5 SHAKE DOWN Dans le cadre d'un rallye de type "B", un Shake Down préalable peut être organisé dans les conditions prévues par l'Art. 16 du présent R.P.R. N.B. : Il est à noter que l'éventuel Shake Down ne fait pas partie intégrante de l'épreuve ; il n'entre donc pas dans le timing de celle-ci.
	09h00	Distribution du road-book et début des reconnaissances Shake Down Ouverture des VA et VT Shake Down. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux.
	12h00	Clôture de la distribution du Road book Shake Down
	12h00	Fermeture du secrétariat Shake Down
	12h00	Clôture des VA et VT Shake Down
	13h00	Fin absolue des reconnaissances Shake Down
	13H30	Début du Shake Down
	17h30	Fin du Shake Down
30/07/2022	08h00	Ouverture du secrétariat Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	08h00	Distribution du road-book et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Road book
	18h00	Fermeture du secrétariat
	18h00	Clôture des VT
	18h30	Fin absolue des reconnaissances
31/07/2022	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h15	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h45	Ouverture du parc fermé de départ
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
	12h00	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	15h30	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	18h00	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4, 3, 2, 1 et PH's : <u>affichage des résultats finaux (officiels)</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4, 3, 2, 1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u> 15' après la publication des résultats : <u>remise des Trophées</u>

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE Organise, les 29, 30 et 31 juillet 2022 le Rallye des Boucles Chevrotines, 14ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	DELRUE CINDY	Lic ASAFA n°218
- Directeur de course adjoint	BRECHT Patrice	Lic ASAFA n°266
- Directeur de course adjoint	NICOLAS Hervé	Lic ASAFA n°215
- Directeur de la sécurité	MATON ROBERT	Lic ASAFA n°291
- Directeur de la sécurité adjoint	BRISON PIERRE	Lic ASAFA n°219
- Secrétaire du meeting	OMBELET Katleen	Lic ASAFA n°353

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs

Président WALBRECQ Laurent	Lic ASAFA n°022
Membre SAVARY Rémy	Lic ASAFA n°954
Membre ROQUET Michel	Lic ASAFA n°951

- Collège des Commissaires Techniques

President GILBERT Georges	Lic ASAFA n°973
Membre Deneufbourg Franz	Lic ASAFA n°241
Membre Catoul Marie-Luce	Lic ASAFA n°964
Membre Liemans Katia	Lic ASAFA n°902
Membre Libois Didier	Lic ASAFA n°863
Membre Bernard Alain	Lic ASAFA n°965
Secrétaire : Deneufbourg Patrick	Lic ASAFA n°226
Secrétaire : Geerts Elodie	Lic ASAFA n°921
- Inspecteur "Sécurité" Limbourg Eddy	Lic ASAFA n°311
- Observateur ASAFA Geilenkirchen Noël	Lic ASAFA n°422

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	KEPPENS E.	Lic ASAFA n°230
- Responsable de EC1	DEMARTEAU René	Lic ASAFA n°801
- Responsable de EC2	DELAUNOIS Alain	Lic ASAFA n°662
- Responsable de EC3	JONNIAUX Luc	Lic ASAFA n°367
- Responsable de EC4	MODAVE Louis	Lic ASAFA n°653
- Chef de Sécurité de EC1	MASSART Eric	Lic CAS n° 21422
Chef de Sécurité de EC2	GHIN Damien	Lic CAS n° 21179
Chef de Sécurité de EC3	JONNIAUX MICHAEL	Lic CAS n° 20269
Chef de Sécurité de EC4	GOBEAU Frédéric	Lic CAS n° 22206

Secours médicaux

- Équipe médicale : CRS Médical Team

- Ambulances : **A.R.T. Ambulance Rescue Team SA** : Nombre : 3 + 2 c'est 5 + 1 avec le shake down

Les Boucles Chevrotines sont placées sous le haut patronage de :

Messieurs : Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance
François DUCARME, Premier Echevin
Michel POUCET, Echevin des Finances
Alain LALMANT, Echevin des Travaux

En collaboration avec :

Les services Communaux des entités de Sivry-Rance.
La police de la zone « BOTHA »
Les services de dépannage : LORGE Raphaël et DELAHAUT Jérôme

Avant, pendant et après le meeting

DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG

GSM 0495/242514 cindydelrue55@gmail.com

NICOLAS Hervé, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG

GSM 0498/921835 nicolas.herv@gmail.com

ou ecurieautomobilierancoise2021@gmail.com

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye des Boucles Chevrotines est une épreuve de type **OPEN** (accessible aux licenciés étrangers) (Voir "Avant-propos" et Art. 26 du RPR), de type B disputée en une étape comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le « Challenge Bruno Thiry », le « Prov'historic Masters Challenge » et le Challenge des Bourlingueurs de l'ASF, ainsi que pour les Championnats de la Province de Hainaut, de Brabant Francophone, de Luxembourg, pour le Challenge CSAPH.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.11.6, du RPR**)

RAPPEL :

IMPORTANT : à partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS.
Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 82.75 Km

Par boucle, 3 sections et 4 étapes de classement :

EC 1 : 14.600Km (100 % asphalte)

EC 2 : 09.800Km (100 % asphalte)

EC 3 : 10.100Km (100 % asphalte)

EC 4 : 10,050Km (100 % asphalte)

Total : 248.25 Km, dont 133.65Km d'ES, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et la Division Histo-Démo parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des Divisions 1, 2, 3, 4.

Art. 4 Bis - "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

-1 ^{ère} infraction	20 secs
-2 ^{ème} infraction	30 secs
-3 ^{ème} infraction	hors course

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP DEVRA parvenir, par engagement en ligne :

<https://docs.google.com/forms/d/1W5KQsq3f4VzFxIRqLXCzchIKN5Hd-dcjUB5xugxmNDU/edit?ts=62a07631>

ou par mail à : ecurieautomobilierancoise2021@gmail.com.

- **Au plus tôt le 30/06/22 et au plus tard, le 23/07/22 avant 12 H 00**, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;**
- ET**
- **au plus tard le 26/07/22 avant 12H00**, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%) ;**
- à Cindy Delrue, Avenue Eléonore d'Autriche n°3, 5660 MARIEMBOURG,**
E-Mail : ecurieautomobilierancoise2021@gmail.com.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates** et moments.**

Banque ING : BIC : BBRUBEBB – IBAN N° : BE40371004694563 Intitulé : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

Avec communication : Boucles Equipage X / Y Div et Cl.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.
(Attention aux délais bancaires).

****Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAFA/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAFA ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAFA/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**ces formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L**) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. 2.3. du RPR).
- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

CONCURRENTS ETRANGERS

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 130 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R.

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **26** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 130 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division "Histo-Démo".

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **2** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

C) Nombre total de participants

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

D) Shake Down (vendredi 29 JUILLET à 13h30 – Facultatif - Voir Art. 16 du RPR)

Dispositions particulières relatives aux "Shake Down ASA"

- Le Shake Down ne fera l'objet d'aucun chronométrage ni d'aucun classement. Aucun système de prise de temps ne pourra être installé sur le site ;
- Il sera exclusivement réservé aux concurrents régulièrement et complètement inscrits à l'épreuve ;
- Les concurrents qui veulent y prendre part, doivent s'y inscrire en même temps qu'à l'épreuve, via le formulaire fourni par l'organisateur ;
- Il devra avoir lieu en dehors du timing des reconnaissances ;
- Il ne pourra se dérouler sur un tronçon faisant partie de l'itinéraire chronomtré de l'épreuve (ni en sens inverse si le retour au départ s'effectue par le tronçon fermé)
- Les véhicules devront, préalablement, avoir satisfait à une V.A. et à une V.T. sommaires (Identification des participants, contrôle de leurs licences, identification de la voiture, contrôle de ses documents de bord, de ses éléments de sécurité ...) ;
- Ces équipages et véhicules seront également soumis, d'autre part, aux V.A. et V.T. traditionnelles de l'épreuve, comme les autres concurrents
- L'équipage participant devra porter obligatoirement l'équipement personnel requis pour participer à l'épreuve pour la catégorie dans laquelle il est inscrit. Tout manquement à ce niveau sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de départ de l'épreuve tutélaire;
- L'assistance, lors du Shake Down se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASA ;
- Le prix de la participation est laissé à l'appréciation de l'organisateur ;

NB : Si le nombre d'engagements payés pour le Shake Down ne s'élève pas au **26/07/22** à un minimum de **10** unités, le Shake Down sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASA)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- Le paiement, **en espèces**, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant **interdit**. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !

- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **410 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **475 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (Classic et S/R) s'élève à **370 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **270 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les divisions "Prov'historic" et "Histo-Démo") - Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

- Les montants des droits d'engagement **doivent être majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le 24/07 et le 26/07**, soit en D1-2-3 : 102.50 €, en D4 : 118.75 €, en PH Classic & S/R : 92.50 € et en HD : 67.50 €.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7. du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le mardi 26/07/22 à 20h.

Les numéros seront communiqués au numéro de téléphone 0495/242514 entre 20h30 et 22h00, sur l'application Sportity ou via le réseau social Facebook Boucles Chevrotines

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 30 juillet 2022 de 8h à 18h30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

DELRUE CINDY, NICOLAS HERVE, MATON ROBERT, BRISON PIERRE, BRECHT PATRICE, GODEFROID HUGHES seront affectés à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Station-service accessible sur la liaison du parc d'assistance vers le départ de la EC GRANDRIEU, soit située sur la N59 route de Mons à 6470 Sivry.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve ET lors du Shake Down, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés par le road book. **À savoir sur la Grand-Place de Sivry s'étendant vers la rue Godart, vers la rue Là-Haut (avec le parking du terrain de foot). Le parking du CPEN (ancienne gare de Sivry) est réservé pour la petite assistance de 5' autorisée avant la EC1, cet emplacement est autorisé mais facultatif.**

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines ou en dehors de certains tronçons de liaison déterminés par l'organisateur (voir Road – Book), seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : sur la pelouse de la salle communale de Sautin (en cas de mauvais temps, autour du kiosque devant la salle communale).

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT sommaires préalables au Shake Down se dérouleront sous le chapiteau le vendredi 29/07/22 à partir de 9h jusque 12h.

RPR2.1.5 SHAKE DOWN Dans le cadre d'un rallye de type "B", un Shake Down préalable peut être organisé dans les conditions prévues par l'Art. 16 du présent R.P.R. **N.B. : Il est à noter que l'éventuel Shake Down (facultatif pour les concurrents) ne fait pas partie intégrante de l'épreuve ; il n'entre donc pas dans le timing de celle-ci**

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le samedi 30/07/22 à partir de 8 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Emplacement : sous le chapiteau

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le dimanche 31/07/22 entre 6h45 et 7h15

Emplacement : sous le chapiteau

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : rue du Centre n°19 à 6470 SAUTIN (ancienne entreprise Canivet)

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : rue du Centre n°19 à 6470 SAUTIN (ancienne entreprise Canivet)

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (ecurieautomobilierancoise2021@gmail.com). **AVANT le vendredi précédent immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00.** En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Les VA préalables au Shake Down (organisé dans les conditions prévues par l'Art. 16 du présent R.P.R.) se dérouleront dans la salle communale de Sautin, le vendredi 29/07/22 à partir de 9h jusqu'à 12h.

N.B. : Il est à noter que l'éventuel Shake Down (facultatif pour les concurrents) n'entre pas dans le timing de celle-ci, pour le calcul de sa durée maximale.

Les VA, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le samedi 30/07/22 à partir de 8heures, suivant l'heure indiquée sur le document préalablement transmis par mail, sur le site internet ou le FB de l'organisateur et l'application SPORTITY avec pour mot de passe : Chevرو2022.

Emplacement : Dans la salle communale de Sautin

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 31/07/22 sous le chapiteau
- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Trophées du FIRC
 - Trophée « Le Chti Chevrotin » remis par le Bourgmestre au pilote le plus spectaculaire
 - Trophée « La Chtite Chevrotine » remis par le Bourgmestre à une co-pilote au grand choix
 - 3 Premiers de la Division PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

--

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 29/07/2021 à 20Heures ou après l'épreuve : ecurieautomobilierancoise2021@gmail.com
DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG
GSM 0495/242514 cindydelrue55@gmail.com
NICOLAS Hervé, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG
GSM 0498/921835 nicolas.herv@gmail.com
- A partir du 29/07/2022 (de 8h à 22h) – Les 30/07/22 & 31/07/2022 (de 6h à 23h), au secrétariat, n° 0495/242514 ou 0498/921835

Art. 12. Tableau d'affichage

Dans le chapiteau et sur le site internet

<https://www.time-sportauto.be/22/ra-chevrotines/HTM/home.htm>

et via l'application Sportity sur Smartphone avec le mot de passe : Chevro2022



Sportity

For direct event information please download
the Sportity app and insert this password:

chevro2022

Sportity app is available in



www.sportity.com



VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes en vente dès le vendredi 29/07/22 à 8h au chapiteau au prix de **5€** avec la carte détaillée et la liste des engagés (**entrée gratuite sur les EC**)
- C) Restauration, Hôtels.
Hôtels et gîtes s'adresser à l'Office du Tourisme <https://officetourismesivryranc.wordpress.com/>
Grand Place n°2 à 6470 SIVRY – Tél. +32(0)60/21.94.99 ou par mail officetourisme@sivry-rance.be

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Eddy Limbourg (Lic. ASAF n° 311) pour la CSAP Hainaut, en date du 24 juin 2022
- Jean-Claude Puissant (Lic. ASAF n° 957) pour le GT ASAF, en date du 27 juin 2022
Sous réserve de recevoir la licence d'homologation dans les délais
- Bernard HAYEZ (Lic ASAF n° 1) pour le Secrétariat de l'ASAF, en date du 29 juin 2022

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LIMBOURG Eddy (Lic. ASAF n° 311), en date du 24 juin 2022

Club organisateur : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE**Epreuve : Boucles Chevrotines****Date : 29/07(shake down facultatif) et 31/07/22**

Bulletin d'inscription à renvoyer du 30/06/22 au 24/07/22 par engagement en ligne :
<https://docs.google.com/forms/d/1W5KQsq3f4VzFxIRqLXCzchlKN5Hd-dcjUB5xuqxmNDU/edit?ts=62a07631>
ou par mail à ecurieautomobilrancoise2021@gmail.com.

*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal. B. Thiry <input checked="" type="checkbox"/> Shake Down
-----------------------------	---------------------------	--------	-------	-------------------------	---

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------------	-------------------	--

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------------	-------------------	--

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				

VEHICULE : Marque : Type : Plaque N° :

Année de construction : N° de Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : Police N° :

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAFA – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFA, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAFA et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFA : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAFA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAFA à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	Signature du copilote
	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Epreuve : Rallye des Boucles Chevrotines

N°

Date : 29/07(shake down facultatif) et 31/07/22

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom : Si pseudonyme : / « »						Prénom :	Signature
---	--	--	--	--	--	----------------	-----------

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE/PASSAGER

Nom : Si pseudonyme : / « »						Prénom :	Signature
---	--	--	--	--	--	----------------	-----------

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		

Compagnie d'assurance :	Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	<u>Nom/Cachet :</u>	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques		

Copies de vos licences "sportives" 2022

N°

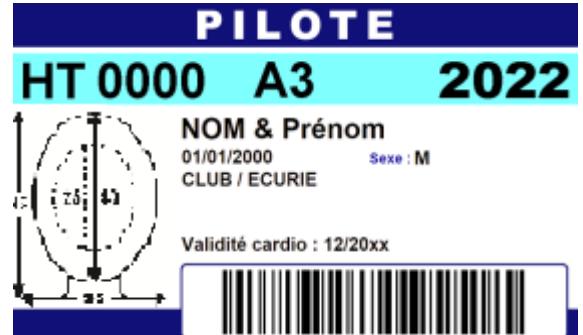
Pilote :

<input type="checkbox"/> Je possède une licence RACB.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je ne possède pas de licence.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (<u>OPEN uniquement</u>)
<input type="checkbox"/> Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



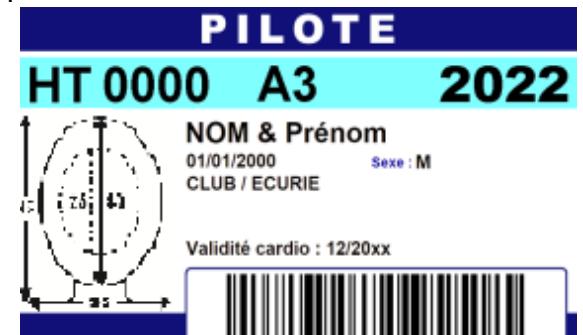
Copilote :

<input type="checkbox"/> Je possède une licence RACB.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je ne possède pas de licence.
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (<u>OPEN uniquement</u>)
<input type="checkbox"/> Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 Association Sportive Automobile Francophone	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement</p> <p>A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAFAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAFAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	Réservé au secrétariat de l'ASAFAF N° 2022 <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>					

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : BOUCLES CHEVROTINES	Date : 29, 30 et 31/07/2022
--	-----------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)			<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	
Expérience requise*	NON	NON			NON	OUI*	OUI*	

Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :	*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.				
---------------------------------------	---------------------	---	--	--	--	--

Province :						Je possédais une licence ASAFAF l'année précédente ou avant :			OUI / NON	
Nom :										
Prénom :									Sexe : H F	
Rue :									N° : Bte :	
Pays :	C.P. :	Localité :			Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON	
Né(e) le :	-	-	/			GSM :	/			
Téléphone fixe :										
E-mail :										

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAFAF et les CSAP. ;
 - (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 - (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 - (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 - (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 - (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 - (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAFAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAFAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours** : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAFAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé ».

Fait à , le / /

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.	

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn
Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95
E-mail : secretariat@asaf.be
Site Internet : www.asaf.be

A payer en même temps que le droit d'engagement
A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.

Réservé au secrétariat de l'ASAFAF

N° 2022

--	--	--	--

N° du T.P. pour l'épreuve :

--	--	--

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : BOUCLES CHEVROTINES

Date : 29, 30 et 31/07/2022

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)			<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON			OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	

Province :						Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON	
Nom :								
Prénom :							Sexe :	H F
Rue :							N° :	Bte :
Pays :	C.P. :		Localité :					
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire :		OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON
Téléphone fixe :		/		GSM :		/		
E-mail :								

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAFAF et les CSAP ;
(9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
(10)le ou les organisateurs de la manifestation ;

(11)d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
(12)les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

(13)les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
(14)les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAFAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAFAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORMA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours** : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAFAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**. (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à , le / /

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»		Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous : Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAFAF. (www.asaf.be)	
Je soussigné, Dr....., déclare que , ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur : <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> </div>		ECG d'effort : <input type="checkbox"/> OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :
		Examen ophtalmo : <input type="checkbox"/> OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :	Remarque <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"
Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.

